

<p style="text-align: center;"><b>Liste des délibérations examinées en conseil communautaire du 21 septembre 2023</b></p>
---

**ORDRE DU JOUR :**

- Validation du conseil communautaire du 23 août 2023
- Voie verte marché de travaux: attribution des lots 1 et 4
- Zonage de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à modifier
- Création poste d'attaché territorial pour coordinateur enfance jeunesse
- Agriculture :
  - \* marché public sur animation pour structuration de la logistique alimentaire de proximité
  - \* Appel à projet pour suite du PAT
- Servitude foncière pour poste électrique Bas Celas Largentière pour SDE07
- Rapport d'activité an 2022
- Motion de soutien pour Mission locale Ardèche Méridionale
- Décisions prises par le Bureau
- Décisions prises par la Présidente
- Questions diverses

**Séance du 21 Septembre 2023**

L'An deux mille vingt-trois et le vingt et un septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame BAULAND Brigitte, Présidente, au siège de la Communauté de Communes

**Présents :** Mme MOUTERDE Hélène (CHASSIERS), M GRATTEPANCHE Gilles (CHAZEAUX), M VEDOVATO Bernard (JOANNAS), Mme ANJOLRAS Huguette, M ROSE Hermand (LARGENTIERE), M NURY Didier, Mme DI MINO Magali, M. DELEUZE Johan (LAURAC), M CHANIOL Bernard et M BEULATON David (MONTREAL), M. VIELFAURE Robert (ROCHER), M BOIRON Bernard, Mme BALAZUC Marie Hélène (SANILHAC), Mme BAULAND Brigitte (TAURIERS), M AUBERT Yves (UZER), Mme ALLEFRESEDE Laurence (PRUNET)

**Absents :** Mme AUDREN Sabine, Mme MOLLEN Dominique, Mme CAUVIN COCATRE Clarisse, Mme MAIGRON Agnès, Mme OUZEBIHA Arlette

**Absents excusés :** M HERNANDEZ Christian, Mme FOURNET Claudine, M PAUL André, M VILLALONGA Jérémy

**Pouvoirs :**

M HERNANDEZ Christian donne pouvoir à Mme MOUTERDE Hélène

M PAUL André donne pouvoir à Mme ANJOLRAS Huguette

**Secrétaire de séance :** M. CHANIOL Bernard

**OBJET : VALIDATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AOUT 2023  
C20230921-01**

Validation à l'unanimité

**OBJET : VOIE VERTE / ATTRIBUTION DES LOTS 1 ET 4  
C20230921-02**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

**Article 1er :** D'attribuer les marchés suivant :

- Pour le lot n° 1 - Terrassement généraux/Aménagement de surface/Espaces verts à l'entreprise EUROVIA/NGE pour un montant de 1 028 369.39 € HT,
- Pour le lot n° 4 - mobilier urbain - Signalétique à l'entreprise SAS JS CONCEPT pour un montant 91 359.55 € HT

Soit un montant total pour l'ensemble des lots retenus de 1 455 807.94 € HT.

**OBJET : ZONAGE DE PERCEPTION DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES C20230921-03**

Délibération reportée

**OBJET : CREATION POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL POUR COORDINATEUR ENFANCE JEUNESSE C20230921-04**

**DELIBERATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

**Ouvert aux FONCTIONNAIRES et, le cas échéant aux AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES L.332-14 ET L.332-8 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Validation à l'unanimité

**OBJET : AGRICULTURE / MARCHE PUBLIC SUR ANIMATION POUR STRUCTURATION DE LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE DE PROXIMITE C20230921-05-1**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- Autorise la création du groupement de commandes entre la CCBA et CCVL, ayant pour objet l'animation pour la structuration de la logistique alimentaire de proximité (Projet Alimentaire Territorial commun à la CCBA et à la CCVL),
- confirme l'adhésion de la CCVL au groupement de commandes précité ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes telle que présentée, et dans laquelle la CCBA est désignée coordinatrice,
- Autorise la Présidente à signer la convention de groupement dans laquelle Brigitte BAULAND, Présidente et Robert VIELFAURE, Vice-Président en charge de l'économie à la CCVL., seront désignés en qualité de représentants de la CCBA au sein du groupement,
- la charge d'inscrire au budget les dépenses afférentes au groupement de commande, pour la part financière à charge de la collectivité CCVL, telles que prévues en article 5.1 de la convention.

**Monsieur VILLALONGA Jérémy arrive à 18 h 30**

**OBJET : AGRICULTURE / PAT C20230921-05-2**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- De répondre à l'appel à projet porté par la Région AURA concernant la suite des actions du Programme alimentaire territorial
- De donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier

**OBJET : Servitude foncière pour poste électrique Bas Celas Largentière pour SDE07 C20230921-06**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter une convention pour créer une servitude foncière de 15 m2 sur la parcelle section B n°2335 au lieu-dit Bas Celas à Largentière afin d'implanter un poste de transformation électrique pour le SDE07
- De donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier et signer tous les documents nécessaires.

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE AN 2022 C20230921-07**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter le rapport d'activité 2022 ci-annexé.

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN POUR MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE C20230921-08**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider la motion de soutien de la Mission locale Ardèche Méridionale.

**M. VEDOVATO Bernard part à 18 h 45**

**OBJET : DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU C20230921-09**

- Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le bureau.

**OBJET : DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE C20230921-10**

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par la Présidente.

Madame la Présidente  
Brigitte BAULAND



le secrétaire de séance,

